

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

— VOTEZ CFDT —



Rémunérations dans l'Éducation Nationale : nos revendications !

Pour le Sgen-CFDT, l'État doit s'engager dans un effort massif de hausse des rémunérations des personnels de l'Éducation Nationale. Voici ce que nous proposons.

1. En finir une fois pour toutes avec le gel du point d'indice !

Le gel du point d'indice a entraîné une forte perte de pouvoir d'achat pour les personnels. Il est un des éléments majeurs qui explique la forte baisse des rémunérations de nombreuses catégories (-28% pour le salaire réel d'un.e professeur.e certifié.e entre 1982 et 2018 par exemple). Le ministre de la fonction publique a annoncé le 28 juin **une hausse de 3,5% du point d'indice pour le 1er juillet**. Les mesures annoncées ce jour là représentent un investissement de **plus de 7 milliards d'euros** pour l'ensemble des personnels de la fonction publique. Pour la CFDT Fonctions Publiques **ce premier pas doit s'accompagner de l'assurance que le point d'indice sera régulièrement réévalué, notamment en fonction de l'inflation**. Par ailleurs la hausse du point d'indice profite davantage aux hauts salaires qu'aux bas salaires et doit donc nécessairement s'accompagner d'autres mesures pour une politique de rémunérations juste et solidaire.



2. Aligner les rémunérations des personnels de l'Éducation Nationale sur celles des emplois équivalents dans d'autres fonctions publiques : en moyenne, environ +20%

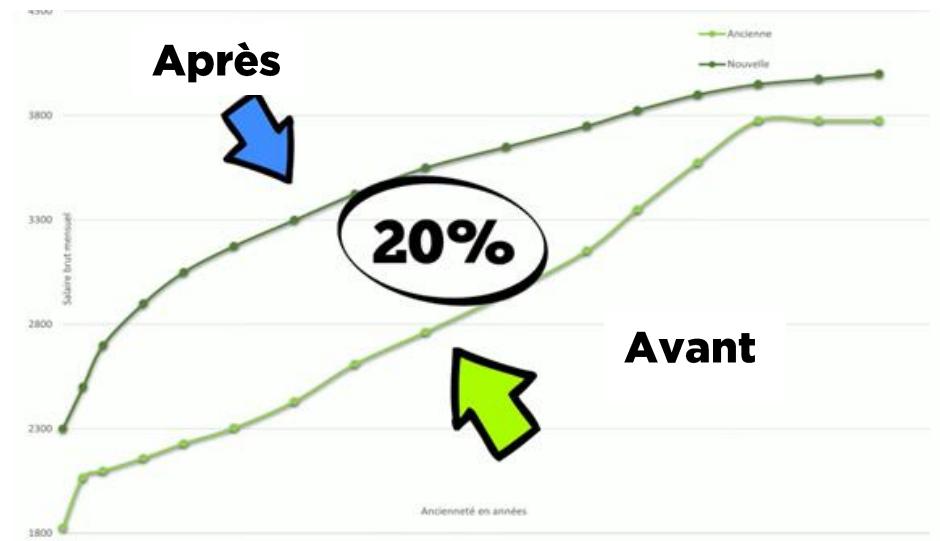
Alors que les personnels de l'Éducation Nationale perdaient en pouvoir d'achat, d'autres catégories de la fonction publique ont quant à elles vu leur rémunération augmenter, parfois fortement. **Pour le Sgen-CFDT il est indispensable d'aligner les rémunérations des personnels de l'Éducation Nationale sur celles des emplois de catégories équivalentes dans les autres fonctions publiques.** Cet investissement est chiffré autour de 8 à 10 milliards d'euros annuels ce qui correspondrait à **une hausse moyenne d'environ 20% des rémunérations**. S'il doit être mis en place de manière progressive, il doit alors être entériné par **une loi de programmation pluriannuelle** qui garantira l'augmentation progressive des rémunérations.

3. Créez une indemnité de responsabilité augmentée (IRA) versée à tous les personnels

Dans le cadre de ce rattrapage salarial, le Sgen-CFDT propose la création d'une nouvelle indemnité pour tous les agents : l'IRA. Celle-ci viendra reconnaître toutes les missions supplémentaires que les agents effectuent depuis plusieurs années désormais et l'augmentation de la charge de travail, liée par exemple au passage vers le numérique, que chacun·e a pu constater. Encore récemment le ministre de l'Éducation Nationale a indiqué souhaiter conditionner une « revalorisation » à de nouvelles missions. **Le Sgen-CFDT répond ceci : la charge de travail des personnels de l'Éducation Nationale a déjà fortement augmenté. Elles et ils effectuent déjà de nouvelles missions. Il ne faut pas leur en demander davantage. Il faut reconnaître, notamment, par la rémunération, tout le travail déjà accompli.**

4. Repenser les grilles de rémunération pour une meilleure répartition du salaire reçu au cours de la carrière

Pour le Sgen-CFDT il est aussi urgent de profiter d'un processus de rattrapage pour retravailler les grilles de rémunération afin de mieux répartir l'argent versé au cours de la carrière. Il faut, tout en conservant une progressivité de la rémunération, diminuer les écarts entre les pieds et les hauts de grille en augmentant les salaires en début et milieu de carrière qui sont source pour de trop nombreux collègues de difficultés financières.



Il faut aussi redessiner de nombreuses grilles de corps de catégorie B et C pour assurer une réelle progressivité et éviter des rémunérations parfois bien trop faibles. Pour les personnels, de plus en plus nombreux, pour lesquels l'Éducation Nationale constitue une deuxième carrière, il est enfin indispensable d'améliorer fortement les conditions de reclassement à l'entrée dans le métier.

5. Combattre les inégalités salariales

Pour le Sgen-CFDT, la réflexion sur les rémunérations est indissociable du combat contre les inégalités et pour la justice sociale. Ainsi, un processus de rattrapage doit être l'occasion de faire disparaître les inégalités salariales femmes-hommes (encore 13% par exemple entre enseignants et enseignant·es) mais aussi de réaffirmer un principe qui nous est cher : à travail égal, salaire égal !

Une situation qui n'est plus tenable

En 20 ans, la part de la dépense d'éducation rapportée à la richesse de notre pays a baissé d'un point, de 7,7 % à 6,7%, ce qui représente l'équivalent de 23 milliards d'euros par an. Cette situation n'est plus tenable. Elle pèse sur l'attractivité des métiers enseignants, et met en difficulté l'ensemble du système d'éducation, de formation et de recherche.

Les dépenses d'éducation ne sont pas un coût mais un investissement pour l'avenir.

Les personnels de l'Éducation Nationale ne sont pas un coût, mais bien une richesse pour notre pays.